



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2021
EN VISIOCONFERENCE**

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille vingt et un, le premier juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame Carole VINCENT. La réunion s'est tenue en mixte présentiel et à distance par visioconférence.

Membres présents (19) : En présentiel : Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Jean AMELINE, Michèle DUVAL. A distance : Nathalie BLANES, Christophe DESBIOLLES, Catherine SILVESTRE, Levent BAYAT, Lionel VESIN, Bernard CHAITEMPS, André VALLI, Sophie GIROD, Jérôme DEMIET, Delphine BARBAUD, Sophie MULLER COWLEY, Eve ROUKINE, Alan SORRENTI, Geneviève LAZZAROTTO.

Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19

Secrétaire de séance : Michèle DUVAL -

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Michèle DUVAL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-31 : Attribution du marché pour l'aménagement du Chemin Neuf et du carrefour de la Forge RD178 / RD18 -

Madame Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin neuf et du carrefour de la Forge sur les RD 178 et RD 18.

Trois entreprises ont envoyé une offre : le groupement NGE, EIFFAGE Route Centre Est, et SER Semine. Après analyse des offres en fonction des critères de sélection définis dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir la meilleure offre présentée par l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est pour un montant de 475 706,15 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par
Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **DECIDE** d'attribuer le marché pour l'aménagement du Chemin Neuf et du carrefour de la Forge sur les RD178 et RD18 à l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces du marché et toutes pièces utiles à l'application de cette décision.

Délibération n° 2021-32 : Acquisition par la Commune de l'emprise du point d'arrêt de bus situé Route de Neydens auprès de M. et Mme CHEVALIER

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'aménagement d'un point d'arrêt de bus avec création d'un abri, situé Route de Neydens, à l'intersection de la Route de Mouvis, a été réalisé en partie sur une parcelle privée, avec à l'époque l'accord des propriétaires, M. et Mme CHEVALIER.

Un plan de division avait été réalisé en 2014 sans qu'il y ait eu de suite donnée au dossier. M. et Mme CHEVALIER ont sollicité la Commune en début d'année afin de finaliser l'acquisition.

La Commune doit aujourd'hui acquérir de manière effective l'emprise de l'arrêt de bus, soit les parcelles cadastrées section B numéro 2414 et 2417 (issues des parcelles B 1410 et 1412) respectivement de 50 m² et 204 m².

L'acquisition auprès de de M. et Mme CHEVALIER se fera à 1 euro. Les frais liés au dossier seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** l'acquisition de la partie des parcelles cadastrées section B n°2414 de 2417 m², à 1 euro auprès de M. et Mme CHEVALIER,
- **INDIQUE** que les frais liés à l'opération seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Délibération n° 2021-33 : Convention ENEDIS

Madame Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal une convention signée entre la société ENEDIS et le Commune pour constituer des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines, ainsi que d'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passages des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS.

Il est prévu de constituer tout droit réel de jouissance spéciale pour la pose d'un ou de plusieurs coffrets.

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur la parcelle cadastrée section A n°1412 située impasse du Champ Lachat sur la Commune.

Cette convention prévoit une réitération pas acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à Annecy 74000, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- Procéder à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, condition, indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;

- Requérir la publicité foncière ;
- Faire toutes déclarations :

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le MANDANT déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le MANDATAIRE de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts. Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par
Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodités, par procuration, au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières.

Divers :

Travaux d'aménagement du chemin neuf et du carrefour de la Forge :

L'aménagement impactant des routes départementales, la RD 178 (chemin neuf) et la RD 18 (route de la Forge), la Commune est en attente d'une autorisation de voirie de la part du Département pour pouvoir débiter les travaux.

Dès l'accord obtenu, les travaux pourraient débiter fin juin pour une durée de 7 semaines. Le chemin neuf serait fermé à la circulation (hors riverains). Les travaux se poursuivraient ensuite à la rentrée avec un impact moindre sur l'usage de la route.

Le chemin du Vignoble serait lui aussi fermé au niveau de l'accès à la départementale pour éviter un trafic inapproprié sur ce chemin.

Des réunions ont déjà eu lieu avec la communauté de communes du Genevois pour l'organisation de la collecte provisoire des ordures ménagères et des transports scolaires jusqu'au 6 juillet, date des vacances scolaires.

Les acteurs économiques (camping, agriculteurs, Vitam) ont été informés de la réalisation de ces travaux.

Une communication à destination du public et des riverains sera réalisée.

✕ ✕ ✕

Séance levée à 20 h 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mardi 6 juillet 2021 en présentiel dans la salle polyvalente.

NEYDENS, le 14 juin 2021
La secrétaire de séance,
Michèle DUVAL



Le Maire
Carole VINCENT



